



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 8 Pouvoir(s) : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, M. Laurent ROHART, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-06-29

PORTAGE TREBOUX FIN DE LA MISSION DE PORTAGE DE L'EPF 74 ET RACHAT DES BIENS

Pour le compte de la commune, l'EPF porte depuis le 30 juillet 2013, une parcelle avec un bâtiment aujourd'hui démolit situés « Vinzier Sud » sur le territoire de la commune de Vinzier.

La commune a sollicité l'EPF pour acquérir un bâtiment en ruine pour lui permettre de maîtriser un secteur pour la réalisation future de logements collectifs.

Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de l'EPF, le Conseil d'Administration fixe chaque année un **état des propriétés arrivant au terme de leur durée de portage** ; Selon les termes de la convention signée en 2013, le portage arrive à terme en juillet 2023.

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 8 septembre 2022 ;

Vu la convention pour portage foncier, volet « **Habitat social** » en date du 29 mai 2013 entre la Commune de VINZIER et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ci-après mentionné :

Situation	Section	N° cadastral	Surface	Bâti	Non Bâti
Vinzier Sud	A	865	78 m ²	X	
Parcelle libre					

Vu le rachat anticipé par la commune de VINZIER en date du 23 septembre 2014 pour la somme de 966,69 € portant sur la parcelle :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface
Vinzier Sud	A	2087 (ex 865)	5ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

ACCEPTÉ d'acquérir la parcelle A 2086 d'une surface de 73 m² reliquat de l'ex parcelle A 865, correspondante au solde du portage.